

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1051

présenté par

M. Dolez, M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho,
M. Charroux, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 43

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence Les auteurs de cet amendement se prononçant contre la création des métropoles d'Aix-Marseille-Provence et de Lyon, ils considèrent donc qu'il n'est pas nécessaire de préciser les conditions de leur financement par le biais d'une dotation d'intercommunalité. Il faut par ailleurs noter qu'il est à craindre que leur création ainsi que le développement des autres métropoles et le renforcement des structures intercommunales issue de la loi de 2010 aient une certaine incidence sur le montant des dotations au sein d'une enveloppe globale en baisse.